



1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou organisme gouvernemental a l'intention d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Définition du besoin

Le soumissionnaire retenu fournira un soutien technique sur demande à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en relation avec ses prélèvements et la surveillance de contaminants associés aux sables bitumineux dans les sédiments, les animaux terrestres à fourrure, les mouettes et sternes, et les poissons du delta Paix-Athabasca et du parc national Wood Buffalo.

Sans limiter la portée du travail, l'entrepreneur retenu devra exécuter les tâches décrites ci-dessous.

Tâche 1 : Prélèvement d'échantillons provenant d'animaux sauvages en général

Selon cette tâche, le consultant fournira un soutien « à la demande » au personnel d'ECCC dans les prélèvements, le traitement et l'expédition subséquentes d'échantillons environnementaux recueillis sur le territoire traditionnel de la Première Nation crie de Mikisew, de la Première Nation des Chipewyans d'Athabasca et des Métis, dans le delta Paix-Athabasca. Les exemples de types de pratiques incluent notamment ce qui suit :

- le prélèvement d'échantillons de biote terrestre comprenant, entre autres, des carcasses entières de rat musqué, pékan, vison et loutre de rivière provenant d'activités de chasse et de piégeage;
- le prélèvement d'échantillons de biote aquatique comprenant, entre autres, des escargots, des échantillons de poissons proies et prédateurs recueillis dans divers bassins hydrographiques et sites d'importance traditionnelle pour les membres des communautés;
- le prélèvement de carottes de sédiments, y compris le sectionnement des carottes et leur entreposage dans des sacs Whirl-Pak^{MC};
- la collecte de données sur l'utilisation traditionnelle des terres et les connaissances autochtones sur les effets des contaminants industriels sur les modes de vie traditionnels;
- le consultant sera responsable de l'acheminement en toute sécurité des échantillons, de leur manipulation adéquate et leur entreposage dans un congélateur d'ECCC situé au bureau local de Parcs Canada à Fort Chipewyan (avenue MacKenzie). Les coûts comprendront tous les frais liés à l'archivage, l'entreposage et l'administration des données d'échantillon. Le consultant aura accès aux installations d'entreposage selon les besoins, pour entrer et entreposer tous les échantillons environnementaux.

Tâche 2 : Surveillance des latrines de loutre de rivière dans le delta Paix-Athabasca

La rivière Athabasca et le delta Paix-Athabasca peuvent subir les effets du développement industriel dans la région des sables bitumineux en amont. De récents signalements de contamination aquatique

soulèvent des inquiétudes concernant les effets des métaux (p. ex. Hg, As), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des acides naphthéniques (AN) sur la faune (évalués au niveau de la Tâche 1). La loutre de rivière peut être considérée comme espèce sentinelle pour les programmes de surveillance en raison de la niche écologique de l'espèce. La surveillance proposée des loutres de rivière se fera principalement par une étude de la santé et de la structure des populations de loutres au moyen des fèces et sécrétions anales prélevées à divers endroits servant de latrines dans le delta Paix-Athabasca (12 à 15 sites de latrines, ou plus si possible). L'analyse des fèces permettra de déterminer les signatures de contaminants, ainsi que les niveaux de métabolites hormonaux dans les matières fécales. Divers autres indicateurs moléculaires seront étudiés comme les mutations de microsattellites, la méthylation de l'ADN et les niveaux d'expression des gènes. L'ADN extrait servira aussi à des mesures démographiques permettant d'évaluer les réactions aux contaminants environnementaux au niveau des populations. Selon cette tâche, les activités menées par le consultant comprendront notamment :

- la collecte d'échantillons frais (< 24 heures) de matières fécales et de sécrétions anales à des sites de latrines identifiés;
- l'évaluation de l'habitat des sites de latrines identifiés, incluant des analyses géospatiales (c.-à-d. le géoréférencement des caractéristiques de l'habitat + sites de latrines) et le développement d'une application d'identification communautaire;
- la capture de données spécifiques au site au moyen de documents visuels (p. ex. photos, vidéos);
- la synthèse des connaissances autochtones reliées à la conception du programme de surveillance, aux sites de latrines identifiés, à l'utilisation traditionnelle du secteur et de ses ressources naturelles;
- après avoir été identifiés, les sites de latrines feront l'objet d'une surveillance pendant 4 semaines consécutives par année, coïncidant avec la période de piégeage (si possible).

Étant donné que l'on ne connaîtra pas toutes les exigences avant la fin de consultations appropriées auprès des intervenants autochtones, les travaux découlant du présent contrat seront effectués par l'entremise d'autorisations de tâches. Bien que les produits livrables soient explicitement décrits dans les autorisations de tâche, ils consisteront généralement en ceci :

- le transfert à Environnement et Changement climatique Canada de tous les échantillons biologiques recueillis (carcasses entières ou tissus en particulier) et de toutes les données associées à la collecte;
- le transfert à Environnement et Changement climatique Canada de tous les échantillons prélevés sur les sites de latrines, y compris les fèces et sécrétions anales, et de toutes les données associées à la collecte;
- le transfert à Environnement et Changement climatique Canada de tous les échantillons d'ADN recueillis et entreposés dans des microtubes à centrifuger adéquats avec tampons de lyse pour extraction d'ADN;
- le transfert à Environnement et Changement climatique Canada des données compilées et synthétisées sur les connaissances autochtones et l'utilisation traditionnelle du territoire, sur format Microsoft Word or Excel (ou un autre format accepté par le consultant).

Les activités associées aux tâches autorisées seront exécutées sur place dans le delta Paix-Athabasca, Alberta, Canada, à des endroits connus comme ayant une importance traditionnelle pour les communautés autochtones locales.



Comme les tâches constitueront des services à la demande, les autorisations de tâche seront utilisées pour amorcer les tâches particulières. Les autorisations de tâche comprendront les activités à effectuer, l'identification des produits livrables généraux ou particuliers et une estimation du temps requis. Quant aux tâches susceptibles de prendre plusieurs mois à réaliser, l'entrepreneur fournira par courriel un rapport de fin de mois qui tient compte du temps utilisé et restant.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Décrire les critères en fonction desquels les énoncés de capacités présentés par les fournisseurs éventuels seront évalués. Cela donnera à l'agent de négociation des contrats une base adéquate pour évaluer l'énoncé des capacités d'un fournisseur éventuel. Le fournisseur sélectionné à l'avance doit être évalué en fonction des mêmes critères.

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes.

- *Expérience – 5 ans d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la gestion de programmes de surveillance communautaire dans des communautés autochtones locales touchées par des développements industriels; 5 ans d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la gestion de programmes de surveillance et de financement, y compris la publication de rapports techniques contenant des données recueillies par des utilisateurs traditionnels des terres et des membres de communautés autochtones locales; et la réalisation d'au moins 3 projets de taille, d'envergure et de complexité semblables au cours des 8 dernières années.*
- *Connaissance et compréhension i) des programmes nationaux et provinciaux de surveillance des effets environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux, ii) des protocoles normalisés utilisés dans les programmes de surveillance (de la santé de la faune et de la quantité et qualité de l'eau et de l'air) reconnus par l'industrie, y compris les méthodes de surveillance fondées sur la technologie, et iii) des menaces actuelles aux modes de vie traditionnels des communautés touchées par les activités industrielles, y compris l'état des connaissances autochtones locales des changements dans la qualité de l'environnement.*

4. Applicabilité des accords commerciaux au marché

Le marché dont il est ici question est assujéti aux accords commerciaux suivants : (insérer les accords commerciaux applicables)

- Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)



5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

En partenariat avec d'autres communautés autochtones locales et territoriales (y compris les Métis), la Première Nation crie de Mikisew (PNCM) a élaboré un programme de surveillance communautaire pour l'eau, le sol, les plantes et les animaux sur son territoire traditionnel. Son programme de surveillance fait appel à la fois à la science occidentale et au savoir autochtone. La PNCM a déjà apporté un précieux concours à des initiatives existantes de surveillance dans le delta Paix-Athabasca, comme les efforts de surveillance continue menés par Parcs Canada dans le parc national Wood Buffalo (programme de surveillance écologique du delta Paix-Athabasca), d'Environnement et Changement climatique Canada (surveillance des sables bitumineux), et de divers groupes universitaires comme l'Environmental Conservation Lab à l'Université du Manitoba (Dr Stéphane McLachlan), et une récente demande acceptée par l'entremise de l'Université d'Alberta (Dr Chris Le) aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) intitulée : « Contaminants chimiques dans les aliments traditionnels de Fort McKay et Fort Chipewyan : avant et après les feux de forêt » [TRADUCTION]. Leur personnel est bien formé et pleinement compétent pour mener à bien les activités requises par ce contrat pluriannuel. Grâce à leurs liens profonds avec le territoire, ils pourront recueillir et manipuler correctement les échantillons. Ce contrat veille à ce que les communautés autochtones locales soient toujours mieux outillées pour comprendre les changements environnementaux qu'ils constatent tant à l'échelle locale que régionale, tout en favorisant un climat de réconciliation.

Renseignements supplémentaires

La Première Nation crie de Mikisew (PNCM) est signataire du Traité n° 8. Ses terres et ses droits dépendent du delta Paix-Athabasca et des cours d'eau environnants. Le delta Paix-Athabasca est au cœur de son territoire traditionnel, un site protégé par l'UNESCO situé en partie à l'intérieur du parc national Wood Buffalo; ainsi que du système hydrographique de la rivière Athabasca qui est l'épicentre de la région des sables bitumineux de l'Alberta. Le fait de vivre sur leurs terres et de récolter la nourriture traditionnelle est indissociable du maintien de la connexion spirituelle entre leur communauté et leur territoire.

La PNCM considère que la santé physique, culturelle et spirituelle de sa communauté est inséparable de la santé de ses terres, ses eaux et ses ressources. Lorsque l'environnement naturel est affecté, la PNCM est affectée. Cette connexion à ses terres traditionnelles et aux ressources naturelles est importante au maintien de modes de vie sains. C'est une vérité historique, mais c'est aussi particulièrement vrai aujourd'hui alors que leur communauté est affectée par l'héritage des pensionnats indiens, les problèmes de consommation de drogues et d'alcool, le suicide chez les jeunes et la pauvreté. Encore aujourd'hui, une majorité des membres de la communauté de Fort Chipewyan dépend des aliments traditionnels, y compris les poissons, les oiseaux, le rat musqué, l'orignal et le bison, pour une partie importante de son alimentation.

Leur confiance dans la santé des eaux et des ressources naturelles est reliée de la même manière à la santé de leur peuple et sa capacité de conserver une mode de vie traditionnel et distinct. Lorsqu'ils perdent confiance dans la qualité de leur environnement, ils perdent leur capacité de chasser et piéger

les animaux, de pêcher le poisson, de cueillir les plantes et petits fruits, et d'encourager un lien étroit avec la terre chez leurs jeunes. Les membres et les aînés de la communauté soutiennent que personne ne devrait craindre de mettre involontairement la santé de son enfant en jeu en lui enseignant sa culture.

C'est pourquoi les protections environnementales fédérales sont particulièrement pertinentes pour la PNCM, qu'il s'agisse d'activités de surveillance ou de réglementation et d'interdiction des contaminants. Les mesures fédérales de protection de l'environnement ont aussi d'importantes incidences pour la réconciliation dans la région des sables bitumineux. Des mesures qui reconnaissent les liens entre la protection de l'environnement et les droits issus des traités peuvent favoriser la réconciliation alors que les approches de la protection et la surveillance de l'environnement qui ignorent les besoins de ceux qui détiennent des droits issus des traités, peuvent également compromettre la réconciliation.

La protection fédérale de l'environnement est aussi particulièrement pertinente pour le site du patrimoine mondial situé en aval de l'exploitation des sables bitumineux : le parc national Wood Buffalo. Comme le disait un ancien agent du parc national Wood Buffalo : situé à l'embouchure des rivières de la Paix et Athabasca, le parc Wood Buffalo, et le delta Paix-Athabasca en particulier, reçoivent potentiellement les apports et impacts en amont des deux rivières, et servent en fin de compte de fosse septique au réseau fluvial (PNCM 2016).

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat : paragraphe 6(d) - « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Propriété intellectuelle

Toute propriété intellectuelle originale (comme les connaissances traditionnelles ou autochtones) découlant du marché proposé sera dévolue à l'entrepreneur.

L'entrepreneur accordera à l'État une licence non exclusive, permanente, irrévocable, mondiale, entièrement payée et libre de redevances, autorisant le Canada à exercer tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux dévolus à l'entrepreneur à toutes fins publiques, sauf à des fins d'exploitation commerciale en concurrence avec l'entrepreneur. Toutefois, lorsqu'un titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux est utilisé par le Canada, un avis d'intention doit être communiqué à l'entrepreneur au moins 30 jours à l'avance, reconnaissant que l'entrepreneur a ses propres lignes directrices, principes et protocoles particuliers et distincts concernant l'emprunt et l'utilisation de ses connaissances traditionnelles ou autochtones, qui doivent être respectés.

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période d'attribution du contrat au 31 mars 2019. L'une ou l'autre partie a le droit de résilier le contrat en donnant un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie expirant au terme de la période initiale ou à tout moment après ce délai.



9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, y compris les options, est de 143 000,00 \$. Les taxes ne s'appliquent pas à ce contrat puisque la stratégie d'approvisionnement vise une communauté autochtone comme fournisseur proposé.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Première Nation crie de Mikisew – Relations avec les gouvernements et l'industrie
9401, avenue Franklin
Bureau 206
Fort McMurray, Alberta
T9H 3Z7

Bureau : 780-714-6500

Cellulaire : 780-792-8736

Télécopieur : 780-715-4098

À l'attention de Melody Lepine, directrice

Courriel : melody.lepine@mcfngir.ca

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent avis au plus tard à la date de clôture de cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

12. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé des capacités

L'heure et la date de clôture pour la réception des énoncés de capacités est le 6 mars 2017 à 16 heures HNE.

13. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Adam Cheung

Agente de négociation des contrats

Marchés et gestion du matériel – RCN

Direction générale des services matériels et des finances

Environnement Canada

200, boul. Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) K1A 0H3

Tél. : 819-938-3840



Environment
Canada

Environnement
Canada

5000029026

Télécopieur : 819-638-3843

Courriel : adam.cheung@canada.ca